

Réplique au communiqué de presse de l'Union suisse des paysans (USP) du 10 mai 2016 intitulé « Les paysannes et paysans suisses mis au pilori par Pro Natura »¹⁾

Affirmation n° 1 : « À grand renfort de propos simplistes, tendancieux et non nuancés, elle les dépeint comme les véritables pollueurs des eaux en Suisse. »

Pro Natura tire ses affirmations des chiffres officiels de l'OFAG et cite des résultats essentiels des recherches de l'IFAEPE, l'institut de recherche sur l'eau de l'EPFZ. Ces faits ne sont certainement pas « simplistes, tendancieux et non nuancés ».

Les principales sources des micropolluants qui empoisonnent nos eaux sont situées dans l'agriculture et, dans une moindre mesure, dans les zones urbaines. Les principaux groupes de substances sont les produits phytosanitaires, les métaux lourds et les biocides (OFEV, 2015, p. 18 ss). Ce cocktail de poisons n'a rien à faire dans la nature. Il menace non seulement les organismes aquatiques, mais aussi les êtres humains. En traversant la chaîne alimentaire, le cocktail de pesticides peut aussi s'accumuler dans des organismes assez grands comme p. ex. l'Animal de l'année 2016, la musaraigne aquatique. Les conséquences de ce phénomène sont encore largement inconnues, mais les scientifiques mettent en garde contre ces effets insoupçonnés.

Au cours de la période entre 2005 et 2012, 70% des 565 sites d'eaux de surface qui ont été analysés présentaient au moins une concentration de pesticides supérieure à la valeur limite légale de 0,1 µg /l. Ce sont les petits cours d'eau, qui représentent la plus grande partie des cours d'eau suisses, qui étaient les plus touchés².

Les analyses faites en Suisse en 2012 dans cinq rivières de moyenne importance (Furtbach ZH, Limpach SO, Surb AG, Salmsacher Ach TG, Menthue VD) montrent que la somme de toutes les matières actives de pesticides présentes dépassait dans 78 % des échantillons la limite de 1000 ng/l, ce qui est très élevé, et « que tous les cours d'eau étudiés étaient fortement pollués par différents pesticides pendant la période d'investigation qui se déroulait de mars à juillet et qu'il n'est pas exclu que ces contaminations aient un effet nocif sur les organismes dans les cours d'eau. »³

En plus de Pro Natura et des autres organisations environnementales qui attirent l'attention sur la pollution des eaux par les pesticides, des services cantonaux voient aussi depuis longtemps la nécessité d'intervenir. C'est ainsi que des spécialistes de l'approvisionnement en eau et des autorités cantonales comme l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne exigent que

¹ <http://www.sbv-usp.ch/fr/medias/communiques-de-presse/archive-2016/100516-pro-natura/>

² Munz N., Leu C., Wittmer I. (2012): Pesticides dans les cours d'eau suisses – Aperçu de la situation à l'échelle nationale. Aqua & Gas n° 718. Pp. 78-87.

³ Wittmer I., Moschet C., Simovic J., Singer H., Stamm C., Hollender J., Junghans M. (2014). Plus de 100 pesticides dans les cours d'eau. Une forte pollution des cours d'eau suisses révélée par le programme NAWA SPE. Aqua & Gas 11: 68-79.



l'agriculture soit contrainte de faire de plus gros efforts dans le domaine de la protection des eaux.⁴

Affirmation n° 2 : « *L'agriculture suisse a consenti de gros efforts ces dernières années pour optimiser l'utilisation des produits phytosanitaires.* »

En réalité les quantités de matières actives utilisées augmentent au lieu de diminuer, comme le montre l'évolution des quantités de pesticides vendues entre 2006 et 2013 : les fongicides passent de 872 t à 991 t (+13%), les insecticides de 251 t à 352 t (+ 40%) et les herbicides se stabilisent de 751 t à 748 t (- 1%).⁵

S'y rajoute le fait que les nouveaux produits sont plusieurs fois plus puissants pour la même quantité de matière active.⁶ C'est par exemple le cas des néonicotinoïdes, qui posent des problèmes aux abeilles domestiques et sauvages même en très petites quantités.⁷

Les praticiennes et les praticiens savent depuis longtemps que les domaines agricoles conventionnels suisses ne fonctionnent plus selon l'approche de la production intégrée (PI), qui figure pourtant dans les prescriptions des PER. Dans une enquête effectuée par la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL), 63 % des paysans ont indiqué qu'ils n'utilisaient jamais ou seulement rarement les seuils de traitement. Cela signifie qu'on traite non pas en fonction des besoins, mais automatiquement ou au jugé.⁸

Affirmation n° 3 : « *L'Union suisse des paysans (USP) met tout en œuvre pour assurer une utilisation aussi efficace que possible et limitée au strict nécessaire de ces substances. Ainsi, à titre d'exemple, l'agriculture suisse soutient le plan d'action de la Confédération en matière de protection phytosanitaire, dont le but consiste à réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires.* »

L'USP s'engage en réalité surtout pour que le Plan d'action pesticides ne gêne pas le productivisme. Il est impossible d'identifier une intervention constructive de l'USP, qui s'investit activement pour les revendications suivantes⁹ : « 1. La protection des cultures est au centre du plan d'action, 2. Participation de l'agriculture, du commerce et de la transformation, 3. Mise en œuvre des mesures scientifiquement fondées, 4. Fournir à la population des informations fiables et objectives, 5. Pas de taxes d'incitation. »

⁴http://www.bve.be.ch/bve/de/index/direktion/organisation/awa/downloads_publicationen/awafakten.assetref/dam/documents/BVE/AWA/de/AWA_Publicationen/Zustand%20der%20Gew%C3%A4sser%202013%20und%202014%20Web.pdf

⁵<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/02/06/ind17.indicator.1300208.13002.html>

⁶<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/07/03/blank/ind24.indicator.240502.2405.html>

⁷<http://www.efsa.europa.eu/fr/press/news/130116>

⁸http://www.agrarforschungschweiz.ch/archiv_11fr.php?id_artikel=2149

⁹<http://www.sbv-usp.ch/fr/medias/en-direct-de-lusp/archive-2016/en-direct-de-lusp-n-13-2803-01042016/>



Un exemple qui montre de manière exemplaire le rôle de fédération obstructionniste que joue l'USP concerne les zones de protection des eaux souterraines. Il en existe trois : S1 comprend les alentours immédiats d'un captage, S2 et S3 les alentours suivants.¹⁰ Pour que la protection des eaux souterraines captées soit fiable, les restrictions d'utilisation valables dans la zone S2 doivent aussi tenir compte des activités agricoles. C'est dans ce but qu'une interdiction d'épandre du lisier et des produits phytosanitaires (PPh) dans la zone S2 avait été décrétée début 1999. Cette disposition avait pour objectif que l'agriculture soit soumise dans la zone S2 à des restrictions d'utilisation équivalentes à celles qui sont valables dans cette zone pour d'autres acteurs, comme p. ex. l'industrie du bâtiment et d'autres industries. Si l'agriculture a pu s'accommoder de l'interdiction du lisier, elle s'est par contre opposée avec virulence à l'interdiction des PPh. À cause de la résistance de l'agriculture, le Conseil fédéral avait suspendu l'interdiction jusqu'à fin 2000. Il avait chargé l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP, aujourd'hui OFEV) d'évaluer jusqu'à cette date en collaboration avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) toutes les matières actives autorisées en Suisse du point de vue de leur mobilité, de leur dégradabilité et de leur applicabilité dans la zone S2. Il n'y a, à ce jour, toujours pas d'interdiction complète dans la zone S2.

Affirmation n° 4 : « Dans son rapport sur les indicateurs agroenvironnementaux pour les produits phytosanitaires publié en 2013, la Station fédérale de recherche Agroscope constate que les agriculteurs suisses n'utilisent pas davantage de produits phytosanitaires que leurs collègues à l'étranger. »

La station de recherche Agroscope constate dans l'étude citée que comparer l'utilisation et l'efficacité des pesticides entre différents pays est difficile. Les chercheurs ne formulent donc pas de conclusion définitive sur une éventuelle utilisation moins élevée de pesticides dans l'agriculture suisse qu'à l'étranger.¹¹

Selon une comparaison des pays réalisée par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture FAO, la Suisse utilise 4,81 kg de matières actives par hectare. La moyenne mondiale est de 4,4 kg/ha. L'OFAG¹² part de 2 kg/ha contre 1,9 kg/ha en Allemagne et même seulement 1,3 kg/ha en Autriche. Les chiffres que l'OFAG a publiés en février 2016 déforment les statistiques puisque cet office inclut dans ses calculs des surfaces qui ne reçoivent pas ou seulement très peu de pesticides, par exemple l'ensemble des régions de collines et de montagne. Or ces dernières représentent environ la moitié de la surface agricole utile suisse (OFAG, Fiche d'information sur la sécurité alimentaire No 3 : Intensité et potentiel de production). Pour établir un chiffre réaliste de la quantité de pesticides utilisée par hectare, il faut tenir compte des surfaces réellement

¹⁰ <http://www.bafu.admin.ch/wasser/13465/13486/14780/index.html?lang=de>

¹¹ <http://www.agroscope.admin.ch/publikationen/einzelpublikation/index.html?lang=de&aid=33229&pid=33199>, S.41



concernées, c.-à-d. les grandes cultures, les cultures pérennes et les cultures spéciales des régions de plaine. Ces surfaces, sans les surfaces en jachères, se montaient selon le Rapport agricole 2015 à quelque 289'498 hectares pour 2'130'000 kg de pesticides vendus. Le calcul donne donc une utilisation d'environ 7 kg de pesticides par hectare de grandes cultures et de cultures pérennes.

Affirmation n° 5 : « *Entre 40 et 50% des denrées alimentaires sont importées aujourd'hui aussi en provenance de régions du globe où il n'est guère question de la protection de l'environnement et du dosage des produits phytosanitaires.* »

La plus grande partie des importations qui entrent en Suisse viennent des pays limitrophes de l'UE. Or l'UE a depuis longtemps dépassé la Suisse sur le plan de la réglementation des pesticides. C'est ainsi que tous les pays de l'UE ont leur plan d'action pesticides. Aujourd'hui ce n'est plus la Suisse qui ouvre la voie des normes de protection de l'environnement, mais l'UE. La Suisse a en effet perdu depuis longtemps le rôle de précurseur qui était le sien dans les années 1980 et 1990, et aujourd'hui elle se contente de traîner en arrière et de reprendre les réglementations de l'UE.

Les importations des grands distributeurs respectent en général les normes GLOBALG.A.P. La norme analogue SwissGAP a été développée pour la Suisse. GLOBALG.A.P. et SwissGAP définissent les bonnes pratiques agricoles et réglementent aussi l'utilisation des pesticides.

Par ailleurs, les problèmes environnementaux ne s'arrêtent pas à nos frontières. Pro Natura ne dénonce pas seulement les problèmes qu'il y a en Suisse, mais s'investit dans le monde entier au travers d'organisations partenaires comme Friends of the Earth International (FoEI) en faveur d'une réduction de l'utilisation des pesticides et d'une amélioration de la biodiversité. Problèmes à l'étranger ou pas, les faits sont têtus et la pollution des eaux suisses par les pesticides est d'origine suisse et doit être résolue ici. Seule une réduction massive de l'utilisation des pesticides par l'agriculture conventionnelle peut permettre d'y arriver.

Affirmation n° 6 : « *Pour l'USP, il est totalement incompréhensible que Pro Natura préfère la confrontation à un dialogue constructif.* »

Pro Natura a des contacts réguliers avec l'USP, mais il n'est malheureusement pas possible d'avoir une discussion objective sur le thème des pesticides, car l'USP nie les problèmes. Son communiqué de presse du 10 mai 2016 en est le meilleur exemple¹³.

Pro Natura
11 mai 2016

¹³ <http://www.sbv-usp.ch/fr/medias/communiqués-de-presse/archive-2016/100516-pro-natura/>

